

Jour de séance 4

le vendredi 4 décembre 2015

9 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Horsman :

- 6, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs* ;
- 7, *Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire* ;

par l'hon. M. Doucet :

- 8, *Loi modifiant la Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux*.

M. Stewart donne avis de motion 6 portant que, le jeudi 10 décembre 2015, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue du Canada ;

attendu que l'accès à la formation en langue seconde est limité ou inexistant dans de nombreuses collectivités dans la province, ce qui entrave la compréhension mutuelle et l'accès aux possibilités ;

attendu que l'accès aux programmes d'immersion en français est limité ou inexistant dans de nombreuses écoles dans la province ;

attendu qu'un manque d'investissement dans la formation et l'éducation en langue seconde peut influencer sur la capacité du gouvernement à continuer de fournir à la population des services de haute qualité dans les deux langues officielles ;

attendu qu'il existe ailleurs des pratiques exemplaires ainsi que de nouvelles technologies qu'il serait possible d'explorer afin de combler l'écart au chapitre de l'investissement dans la formation et l'éducation en langue seconde ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à examiner la question de l'éducation et de la formation en langue seconde et de présenter à l'Assemblée un plan visant à améliorer les possibilités pour les gens du Nouveau-Brunswick d'améliorer leur capacité de communiquer dans les deux langues officielles.

L'hon. M. Fraser, leader parlementaire adjoint du gouvernement, donne avis portant que, le mardi 8 décembre 2015, la deuxième lecture des projets de loi 6, 7 et 8 sera appelée.

L'hon. M. Fraser annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^{me} LeBlanc, appuyée par M. Harvey, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 1^{er} décembre 2015

À Son Honneur,
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h 10.